

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 janvier 2021
N° CP-2021-1-8-6

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - PIERRES ET TERRITOIRES ET D'APPROBATION DES TERMES DES PROJETS DE CONVENTIONS DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission Permanente :

- d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la société Pierres et Territoires pour la construction de logements situés à Ergersheim ;
- d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la société Pierres et Territoires pour la construction de logements situés à Innenheim ;
- d'approuver les termes des projets de conventions à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

1- La société Pierres et Territoires sollicite la garantie de la Collectivité pour un emprunt d'un montant de 470 000 € destiné à financer, en Prêt Social Location-Accession (PSLA) la construction de 4 logements collectifs situés 2 impasse du Château, le Domaine de la Pommeraie à Ergersheim.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre d'une convention conclue le 8 septembre 2020 entre le Département du Bas-Rhin et la société Pierres et Territoires.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

- Durée totale du prêt : 6 ans
- Phase de mobilisation : 24 mois maximum : Euribor 3 mois + 0,80%
- Phase locative (4 ans maximum) :
- Taux fixe : 0,87%

En conclusion, nous vous proposons d'accorder la garantie d'emprunt à la société Pierres et Territoires à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de

470 000 € destiné à financer l'opération de construction de 4 logements collectifs situés 2 impasse du Château, le Domaine de la Pommeraie à Ergersheim et souscrit auprès du Crédit Coopératif et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

2- La société Pierres et Territoires sollicite la garantie de la Collectivité pour un emprunt d'un montant de 950 000 € destiné à financer, en Prêt Social Location-Accession (PSLA) la construction de 7 logements collectifs situés Résidence Le Floralia, 26 et 28 rue des Fleurs à Innenheim.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre d'une convention conclue le 26 novembre 2020 entre le Département et la société Pierres et Territoires.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

- Durée totale du prêt : 6 ans
- Phase de mobilisation : 24 mois maximum : Euribor 3 mois + 0,80%

- Phase locative (4 ans maximum) :
- Taux fixe : 0,87%

En conclusion, nous vous proposons d'accorder la garantie d'emprunt à la société Pierres et Territoires à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 950 000 € destiné à financer l'opération de construction de 7 logements collectifs situés Résidence Le Floralia, 26 et 28 rue des Fleurs à Innenheim et souscrit auprès du Crédit Coopératif et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY